

# **L'hôtellerie de plein air en France métropolitaine :**

## **l'offre en 2004**

**Marie-Anne LE GARREC**

**Direction du Tourisme**

**Bureau des études, des statistiques et des comptes économiques**

# Sommaire

## **Introduction** **3**

---

## **L'offre en 2004** **4**

---

Environ 8 200 terrains et 934 000 emplacements	4
Les évolutions du parc de l'hôtellerie de plein air depuis dix ans	5
Croissance des emplacements loués à l'année	5
Croissance des emplacements équipés d'un hébergement léger	6
Principales caractéristiques du parc	7
Forte concentration dans les régions littorales	7
Près de la moitié des emplacements en bord de mer	9
De plus en plus de campings privés	9
Les campings 3 et 4 étoiles progressent	10
L'essor des emplacements locatifs	10

## **Méthodologie** **11**

---

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air	11
Principaux indicateurs	11
Espaces touristiques	11
Hôtellerie de chaîne	11
Questionnaire	12

# Introduction

## Avertissement

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air a fait l'objet d'une rénovation importante en 2004. Les principaux changements portent sur la méthode de redressement des campings non-répondants.

De ce fait, les résultats de la fréquentation observée en 2004 ne sont pas directement comparables aux résultats obtenus en 2003.

La fréquentation 2003 a fait l'objet d'un nouveau traitement statistique effectué selon les critères de la nouvelle enquête, ce qui a conduit à une révision à la hausse des nuitées comptabilisées pour l'année 2003. Les évolutions 2003-2004 tiennent compte de cette révision.

## L'offre de l'hôtellerie de plein air classée au 30/09/2004

Si le parc de l'hôtellerie de plein air a faiblement augmenté entre 2003 et 2004 passant de 924 à 934 000 emplacements totaux, on observe une poursuite du développement du nombre d'emplacements équipés d'un hébergement léger du type mobile-home au détriment des simples emplacements nus. Les emplacements de passage équipés d'un hébergement léger représentent aujourd'hui 17 % de l'offre de passage de l'hôtellerie de plein air.

Cinq régions littorales concentrent à elles seules la moitié de la capacité de l'hôtellerie de plein air.

## Parc de l'hôtellerie de plein air au 30/09/2003

	1*	2*	3*	4*	Total
Terrains	1 345	3 941	2 302	701	8 289
Emplacements	78 294	353 151	323 514	169 419	924 378

## Parc de l'hôtellerie de plein air au 30/09/2004

	1*	2*	3*	4*	Total
Terrains	1 295	3 865	2 299	715	8 174
Emplacements	76 076	349 221	331 140	178 205	934 642

# L'offre en 2004

## Près de 8 200 terrains pour 934 000 emplacements

Au 30 septembre 2004, l'hôtellerie de plein air française compte **8 174 terrains classés pour 934 642 emplacements** (tableau 1). Avec 2,8 millions de lits (un emplacement équivaut à 3 lits), l'hôtellerie de plein air regroupe environ 51 % de la capacité d'accueil en hébergement marchand, soit 16 % de l'offre touristique totale (hébergement non marchand compris). Ces chiffres ne prennent pas en compte les aires naturelles, le camping à la ferme ...

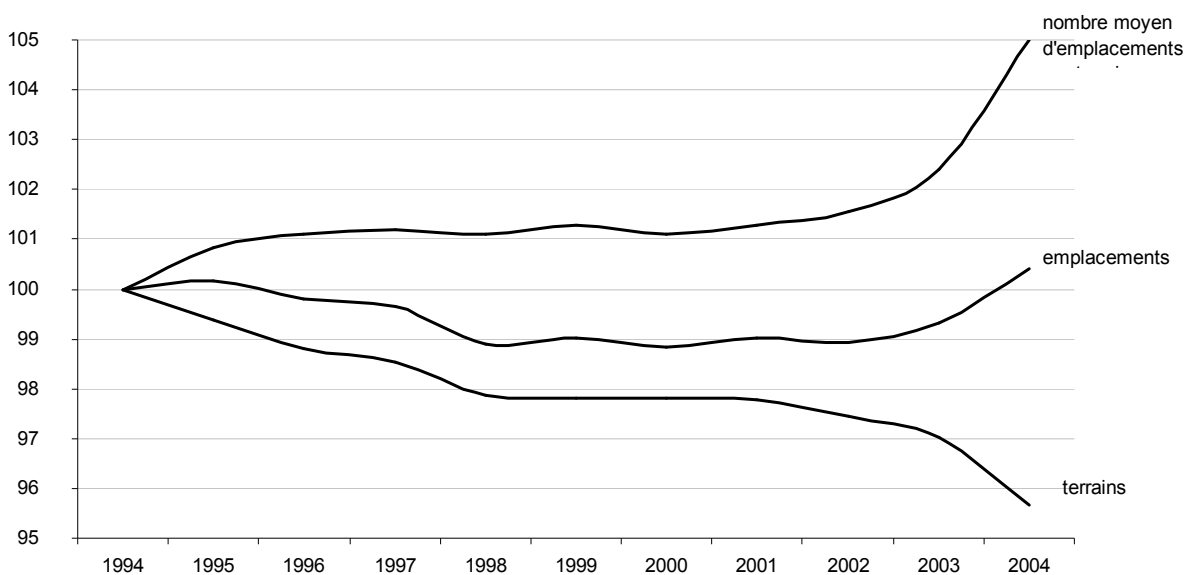
**Tableau 1 : Parc de l'hôtellerie de plein air**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Terrains	8 544	8 490	8 441	8 420	8 363	8 356	8 357	8 354	8 327	8 289	8 174
Emplacements totaux	930 719	932 125	929 002	927 514	920 471	921 682	919 847	921 488	920 599	924 378	934 642
Nombre moyen d'emplacements par terrain	108,9	109,8	110,1	110,2	110,1	110,3	110,1	110,3	110,6	111,5	114,3

Source : Insee, direction du Tourisme

Depuis une dizaine d'années, le parc évolue très légèrement à la baisse (graphique 1). Entre 1994 et 2004, le nombre de terrains de campings a diminué de 4 % alors que le nombre d'emplacements augmentait de 0,4 %. Tout comme dans l'hôtellerie, la tendance est donc à une augmentation de la capacité moyenne par établissement : cette dernière (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de 5 % en dix ans.

**Graphique 1 : Évolution du parc de l'hôtellerie de plein air (base 100 en 1994)**

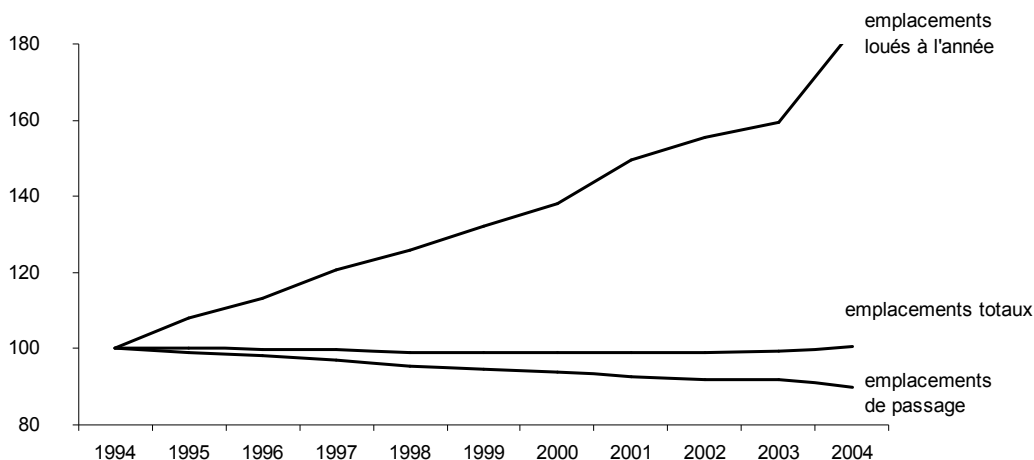


Source : Insee, Direction du Tourisme

## De plus en plus d'emplacements loués à l'année

Le nombre d'emplacements de passage est en diminution régulière depuis une dizaine d'années (graphique 2) et l'évolution entre 2003 et 2004 confirme cette tendance (tableau 2). La relative stabilité de l'offre en hôtellerie de plein air est due au fort développement des emplacements « résidentiels » (ou loués à l'année) depuis une dizaine d'années, même si leur poids reste encore assez minoritaire en moyenne (21 % des emplacements en 2004).

**Graphique 2 : Évolution du nombre d'emplacements, base 100 en 1994**



Source : Insee, direction du Tourisme

Le nombre d'emplacements loués à l'année augmente de près de 15 % cette année (après + 3 % l'année dernière). Au final, l'offre globale de l'hôtellerie de plein air française est quasi-stable cette année (+ 1 % en emplacements), tout comme l'année dernière (+ 0,4 %).

**Tableau 2 : Composition du parc**

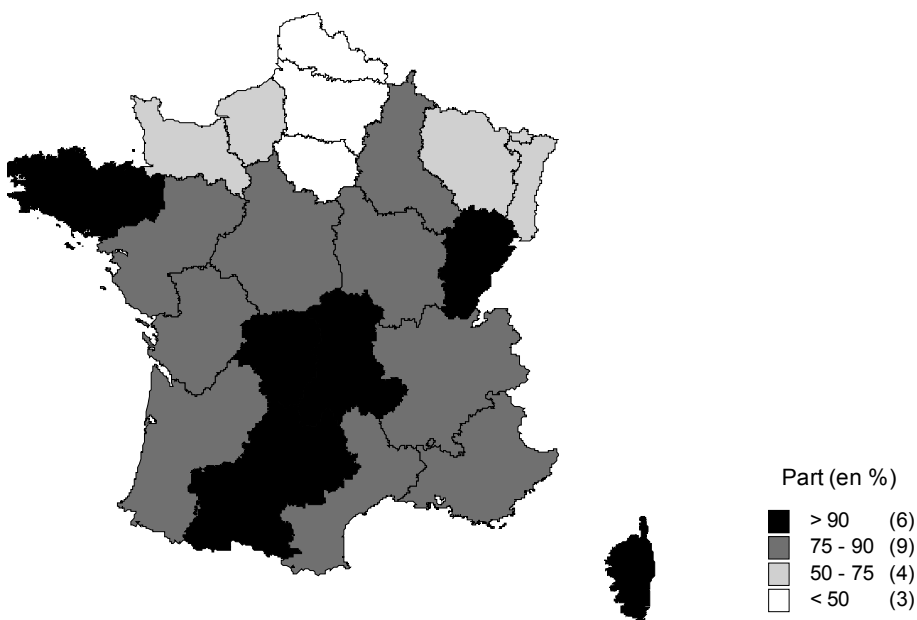
Parc 2004	Terrains	Emplacements de passage	Emplacements loués à l'année	Emplacements totaux
Location de passage	7 839	742 289	168 987	898 734
Location à l'année	335	0	23 366	25 644
Total	8 174	742 289	192 353	934 642

Evolution 2004/2003	Terrains	Emplacements de passage	Emplacements loués à l'année	Emplacements totaux
Location de passage	- 1,1 %	- 1,9 %	+ 19,2 %	- 1,9%
Location à l'année	- 7,7 %		- 8,9 %	+ 14,9%
Total	- 1,4 %	- 1,9 %	+ 2,6 %	+ 1,1%

Source : Insee, Direction du Tourisme

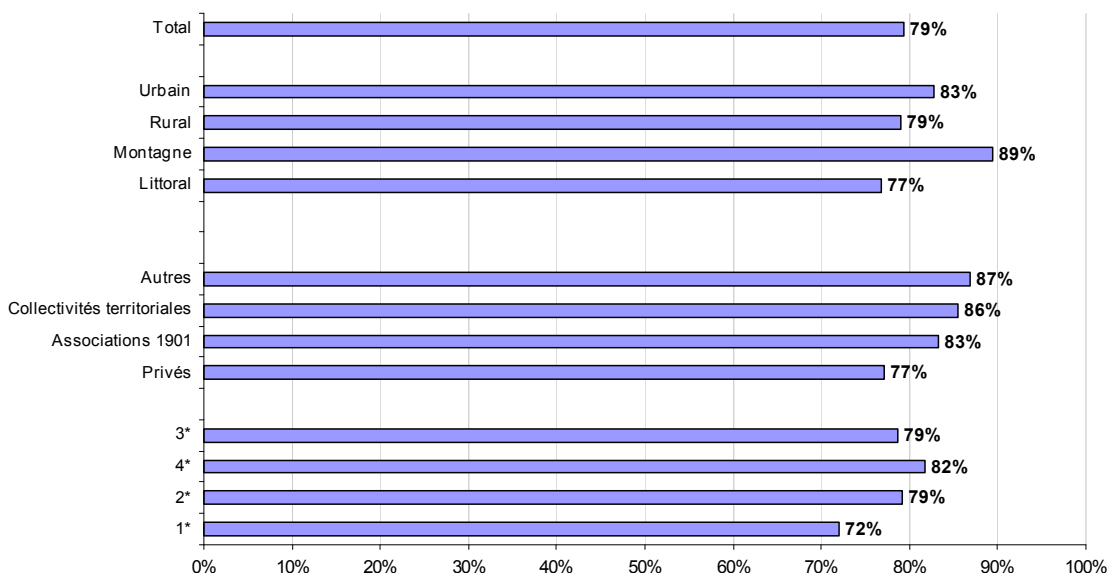
**L'enquête de fréquentation de l'hôtellerie de plein air concerne 7 839 terrains de campings pour 742 289 emplacements (soit 79 % du total).** 335 terrains et 192 353 emplacements s'adressant à une clientèle résidentielle n'entrent pas dans le champ de l'enquête. Ce « taux d'enquête » varie de 26 % en Nord-Pas-de-Calais (où les ¾ des emplacements sont donc résidentiels) à 99 % en Corse (carte 1). Dans plus de deux tiers des régions, la part des emplacements enquêtés est supérieure à 80 %.

**Carte 1 : Part des emplacements de passage dans le total des emplacements, par région, en 2004 (en %)**



Par ailleurs la part des emplacements de passage est maximale en zone montagnarde et dans les campings gérés par des collectivités territoriales ou des comités d'entreprise. Les emplacements résidentiels sont à l'inverse plutôt implantés en milieu rural, dans les campings privés et classés 1 étoile.

**Graphique 3 : Part des emplacements de passage dans le total des emplacements, par espace touristique, mode de gestion et catégorie – en 2004 (en %)**



## Croissance des emplacements locatifs équipés d'un hébergement léger

On observe cette année une augmentation sensible des emplacements dits locatifs, équipés d'un hébergement léger de type mobile-home, chalets, habitation légère de loisir (HLL), au détriment des emplacements nus. Cette tendance amorcée depuis quelques années dans les campings 3 et 4 étoiles s'est accentuée dans les campings 1 étoile où le nombre d'emplacements locatifs a progressé de 28 % en un an.

En effet, les emplacements locatifs permettent aux campings d'accroître leur occupation en avant et arrière-saison.

**La suite du document (offre) concerne tous les campings et tous les emplacements.** Cependant, les données relatives aux campings et aux emplacements concernés par l'enquête sont disponibles en annexe.

# Principales caractéristiques du parc

## Fort concentration dans les régions et les départements littoraux

Si l'offre en hôtellerie de plein air est moins concentrée que dans l'hôtellerie (aucune région n'y a le poids écrasant de l'Île-de-France), plus de la moitié des emplacements totaux est néanmoins regroupée dans cinq régions littorales (tableau 3) : Languedoc-Roussillon (12,9 % des emplacements en 2004), Aquitaine (11,5 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (10,5 %), Bretagne (9,6 %) et Pays de la Loire (9,2 %).

La densité des emplacements, mesurée par le nombre d'équivalents-lits pour 100 habitants, est maximale en Corse avec 23,6 équivalents-lits pour 100 habitants. Arrivent ensuite le Languedoc-Roussillon (15), Poitou-Charentes (11) et l'Aquitaine (10,8). Cette densité est bien sûr extrêmement faible dans les régions du Nord (carte 2 de la page suivante).

**Tableau 3 : Répartition des emplacements totaux par région et équivalents lits pour 100 habitants, en 2004**

Région	Emplacements totaux	%	Equivalent-lits pour 100 habitants
Languedoc-Roussillon	120 222	12,9	15,0
Aquitaine	107 513	11,5	10,8
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	98 295	10,5	6,3
Bretagne	90 040	9,6	9,1
Pays de la Loire	85 836	9,2	7,8
Rhône-Alpes	74 777	8,0	3,9
Poitou-Charentes	61 174	6,5	11,0
Midi-Pyrénées	41 013	4,4	4,7
Nord - Pas-de-Calais	35 999	3,9	2,7
Basse-Normandie	29 409	3,2	6,1
Auvergne	23 633	2,5	5,4
Centre	21 826	2,3	2,7
Corse	20 956	2,2	23,6
Picardie	20 147	2,2	3,2
Lorraine	16 936	1,8	2,2
Île-de-France	15 659	1,7	0,4
Bourgogne	15 013	1,6	2,8
Franche-Comté	14 011	1,5	3,7
Limousin	12 259	1,3	5,2
Alsace	11 606	1,2	2,0
Haute-Normandie	10 226	1,1	1,7
Champagne-Ardenne	8 092	0,9	1,8
<b>Total</b>	<b>934 642</b>	<b>100,0</b>	<b>4,7</b>

Equivalents lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2003 (Insee)

Source : Insee, direction du Tourisme

Les dix premiers départements pour l'offre en hôtellerie de plein air sont tous littoraux et regroupent 43 % de la capacité totale en emplacements (tableau 4). La carte 3 de la page suivante montre la très forte concentration de l'offre sur les départements littoraux, même si la densité (mesurée en équivalents-lits pour 100 habitants) n'y est pas toujours très forte. Cette dernière est maximale dans les Landes (32,2 équivalent-lits pour 100 habitants), dans les Hautes-Alpes (31,3) et en Vendée (29,3). Elle est aussi importante dans quatre départements non littoraux : Lozère, Ardèche, Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence.

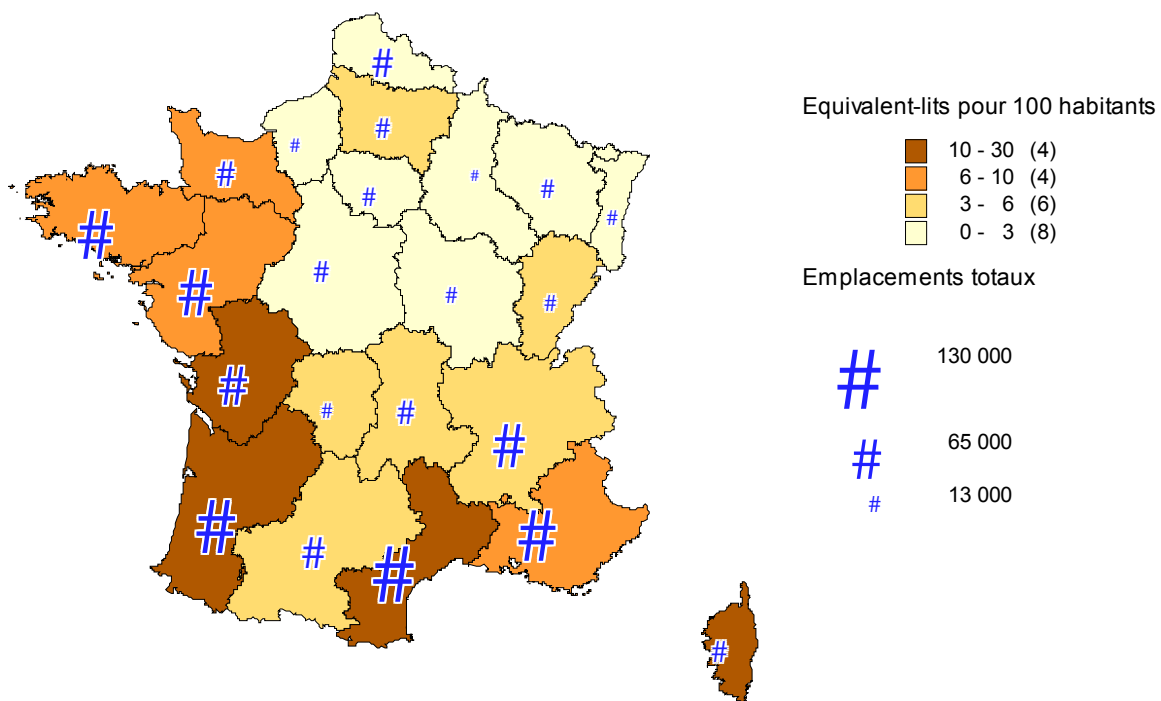
**Tableau 4 : 10 principaux départements, emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, en 2004**

Département	Emplacements totaux	%	Equivalents-lits pour 100 habitants
85 – Vendée	56 147	6,0	29,3
17 – Charente-Maritime	54 084	5,8	27,7
34 – Hérault	48 371	5,2	15,0
83 – Var	46 237	4,9	14,6
40 – Landes	37 302	4,0	32,2
66 – Pyrénées-Orientales	36 387	3,9	26,0
29 – Finistère	34 627	3,7	11,9
33 – Gironde	31 999	3,4	7,0
56 – Morbihan	30 100	3,2	13,4
62 – Pas-de-Calais	24 208	2,6	5,0
<b>France entière</b>	<b>934 642</b>	<b>100,0</b>	<b>4,7</b>

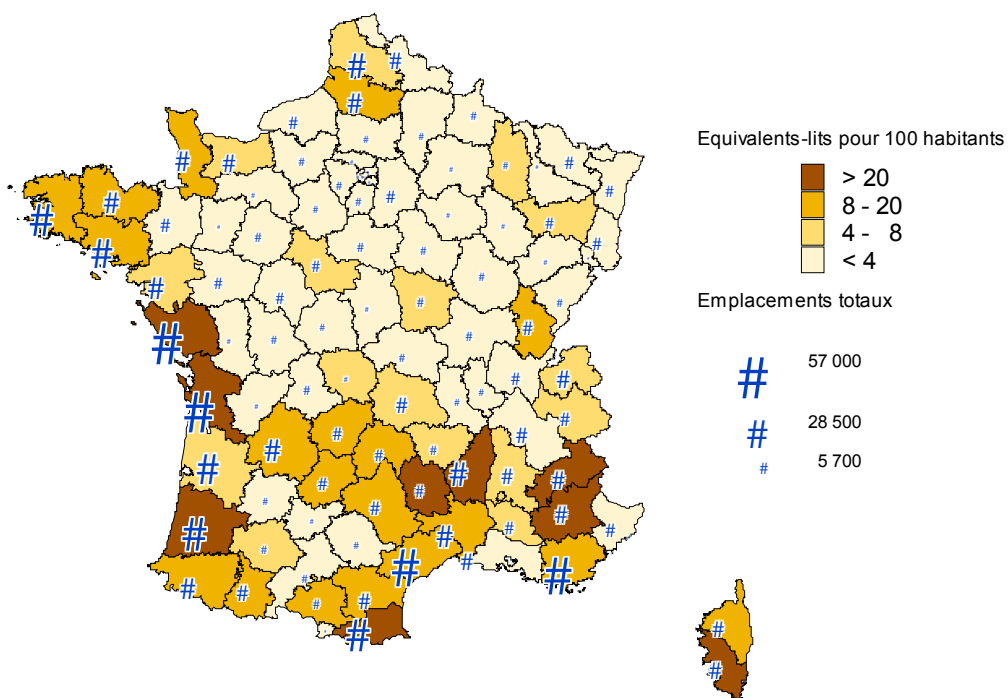
Equivalents lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2003 (Insee)

Source : Insee, direction du Tourisme

**Carte 2 : Répartition des emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, par région, en 2004**



**Carte 3 : Répartition des emplacements totaux et équivalents lits pour 100 habitants, par département, en 2004**



Equivalents lits pour 100 habitants = (Emplacements totaux x 3) pour 100 habitants. Population estimée en 2003 (Insee)

Source : Insee, direction du Tourisme

## Près de la moitié des emplacements en bord de mer

La répartition du parc de l'hôtellerie de plein air par espace touristique s'est peu modifiée au cours des dernières années (tableau 5). Le littoral regroupe en 2004 un emplacement sur deux, devant la campagne qui concentre environ un tiers de la capacité totale. Les campings littoraux sont caractérisés par une taille moyenne très importante (187 emplacements par camping contre 114 pour l'ensemble des espaces touristiques).

Les emplacements du littoral se répartissent comme ci-après : Nord (11,9 % du total des emplacements littoraux), Bretagne (17,2 %), Pays de la Loire (14,3 %), Poitou-Charentes (11,1 %), Aquitaine (15,5 %), Languedoc-Roussillon (15,9 %), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (10,3 %) et Corse (3,6 %).

**Tableau 5 : Répartition des emplacements totaux par espace touristique**

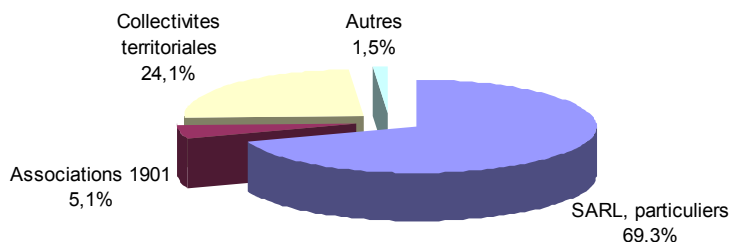
	1996		2004		Evolution du nombre d'emplacements entre 1996 et 2004
	Emplacements	%	Emplacements	%	
Littoral	447 483	48,2	464 702	49,7	+ 3,8 %
Montagne	116 297	12,5	112 804	12,1	- 3,0 %
Rural	308 443	33,2	307 818	32,9	- 0,2 %
Urbain	56 779	6,1	49 318	5,3	- 13,1 %
<b>Total</b>	<b>929 002</b>	<b>100,0</b>	<b>934 642</b>	<b>100,0</b>	<b>+ 0,6 %</b>

Source : Insee, Direction du Tourisme

## De plus en plus de campings privés

70 % des emplacements appartiennent à des particuliers ou à une SARL en 2004 (graphique 4). Cette part augmente régulièrement chaque année au détriment des collectivités territoriales (moins d'un quart de la capacité en 2004). La part des emplacements de passage gérés par associations de loi 1901 ou par des comités d'entreprise, des mutuelles... ne dépasse pas 7 %.

**Graphique 4 : Répartition des emplacements de passage par mode de gestion, en 2004**



Source : Insee, direction du Tourisme

## Les campings 3 et 4 étoiles progressent

Si une bonne part des campings français sont classés 2 étoiles, le développement de la catégorie 3 étoiles au cours des dernières années devrait en faire la catégorie la plus importante dans quelques années.

Plus généralement, la part des campings « haut de gamme » (3 et 4 étoiles) progresse régulièrement depuis dix ans, au détriment de celle des campings 2 étoiles. La catégorie 1 étoile quant à elle, reste stable.

La même évolution s'observe pour les emplacements de passage

**Tableau 6 : Répartition des emplacements totaux par catégorie, en 2004**

En %	1*	2*	3*	4*	Total
1994	7,4	46,0	31,1	15,5	100,0
2004	8,1	37,4	35,4	19,1	100,0

Source : Insee, direction du Tourisme

## L'essor des emplacements locatifs

Parmi les emplacements de passage, le nombre des emplacements locatifs équipés d'un hébergement léger (mobile-home, chalet, HLL...) augmente au détriment des classiques emplacements nus. Ainsi, en 2004, les emplacements locatifs constituent 15 % de l'offre totale en emplacements.

Ils se concentrent dans les campings de catégorie supérieure : en 2004, ils représentent 30 % de l'offre d'emplacements de passage dans les campings 4 étoiles et 16 % dans les campings 3 étoiles.

Par ailleurs, la part du locatif dans l'offre en emplacements est plus importante dans les régions littorales de l'Ouest et du Sud de la France que dans les autres espaces touristiques. Le littoral de la région Languedoc-Roussillon arrive en tête : 28 % des emplacements de passage y sont équipés d'un hébergement léger.

Le taux d'occupation des emplacements locatifs (45 % en 2004) est nettement supérieur à celui des emplacements nus (29 %). La durée de séjour y est également plus longue et le nombre de personnes accueillies y est aussi plus important.

Ainsi, alors qu'ils ne représentent que 15 % de l'offre en emplacements de passage, les emplacements locatifs ont recueilli 26 % de la fréquentation des campings en 2004.

# Méthodologie

## L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air est réalisée par l'**Insee** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) en partenariat avec la **direction du Tourisme**, tout comme l'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie. La mise en œuvre est effectuée par les directions régionales de l'Insee (hors DOM-TOM). Le pôle "Tourisme" de l'Insee (Montpellier) joue le rôle de coordinateur entre les 22 directions régionales. Cette enquête fait partie du programme avalisé par le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique). Elle a reçu le label d'intérêt public et revêt un caractère obligatoire.

Il s'agit d'une enquête portant sur les cinq mois d'été (de mai à septembre) et sur l'ensemble des campings classés 1\* à 4\* offrant au moins un **emplacement de passage** (emplacement destiné à la clientèle touristique par opposition à l'**emplacement loué à l'année** destiné à une pratique plus résidentielle).

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air a été rénovée pour la saison d'été 2004. Un **nouveau questionnaire** et de nouvelles méthodes de redressement ont été utilisés. Le nouveau questionnaire introduit la distinction entre **emplacements de passage « nus » et « locatifs »** (équipés d'un hébergement léger du type mobile-home, chalet HLL...). Il prend aussi mieux en compte la fréquentation générée par les tours-opérateurs ou les comités d'entreprises qui réservent et gèrent eux-mêmes une partie des emplacements de certains terrains.

Cette enquête exhaustive s'effectue mensuellement par voie postale auprès des gérants de campings classés. Elle a pour objet la connaissance exhaustive du parc (y compris les campings classés n'offrant aucun emplacement de passage). Le parc est mesuré au 30 septembre de chaque année (fin de la saison estivale) et la fréquentation sur l'ensemble des mois de mai à septembre.

## Principaux indicateurs

**Taux d'occupation (%)** : nombre d'emplacements de passage occupés / nombre d'emplacements de passage offerts

**Arrivées** : nombre de personnes arrivées dans les campings classés

**Nuitées** : nombre de nuitées réalisées dans les campings classés.

*Exemple : un couple arrive le 25 juillet et séjourne 10 nuits. Il faut compter 2 arrivées et 14 nuitées en juillet ; 0 arrivée et 6 nuitées en août.*

**Durée moyenne de séjour** (en nuitées) : nombre de nuitées / nombre d'arrivées

## Espaces touristiques

Tout comme l'année dernière, les espaces touristiques utilisés sont communs avec ceux de l'hôtellerie. A chaque commune, correspond un espace touristique national (ETN) parmi les six du tableau ci-dessous. Pour notre étude, ces derniers sont regroupés en quatre modalités.

Espaces touristiques nationaux	Espaces touristiques agrégés
Littoral rural + littoral urbain	LITTORAL
Station de montagne + montagne hors station	MONTAGNE
Autre urbain	URBAIN
Autre rural	RURAL

Le questionnaire pour l'année 2004 figure ci-après.



## II. VOTRE CAPACITE D'ACCUEIL PROPOSEE A LA LOCATION DE PASSAGE CE MOIS

Nombre d'emplacements nus proposés ce mois

Nombre d'emplacements locatifs\* proposés ce mois

\* disposant d'équipements d'hébergement : bungalow, bungatoile, mobile-home, HLL...


## III. OCCUPATION DES EMPLACEMENTS AU COURS DU MOIS (HORS FREQUENTATION RESIDENTIELLE)

Nombre total d'emplacements occupés chaque jour (hors fréquentation résidentielle mais **y compris ceux loués et occupés par un Tour-Operator ou par commercialisation indirecte**) : Indiquez "0" si aucun, "F" si fermeture

	1 <sup>er</sup> au 2	2 au 3	3 au 4	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	11 au 12
<b>Total emplacements occupés</b>											
<b>Emplacements nus</b>											
<b>Emplacements locatifs</b>											
	12 au 13	13 au 14	14 au 15	15 au 16	16 au 17	17 au 18	18 au 19	19 au 20	20 au 21	21 au 22	22 au 23
<b>Total emplacements occupés</b>											
<b>Emplacements nus</b>											
<b>Emplacements locatifs</b>											
	23 au 24	24 au 25	25 au 26	26 au 27	27 au 28	28 au 29	29 au 30	30 au 31	31 au 1 <sup>er</sup>	<b>Total du mois</b>	
<b>Total emplacements occupés</b>											
<b>Emplacements nus</b>											
<b>Emplacements locatifs</b>											

Total d'emplacements loués et occupés chaque jour par un Tour-Operator (ou par commercialisation indirecte) ce mois

--

## IV. FREQUENTATION MENSUELLE : NOMBRE D'ARRIVEES ET DE NUITEES (y compris sur les emplacements occupés par un Tour-Operator ou par commercialisation indirecte)

Exemple de calcul des arrivées et des nuitées : 4 personnes arrivent le 25 juillet et séjournent 10 nuits, il faut compter:

4 arrivées et 4 x 7 nuits = 28 nuitées sur le questionnaire de juillet;

0 arrivée et 4 x 3 nuits = 12 nuitées sur le questionnaire d'août.

Pays de résidence habituelle	N°	Sur l'ENSEMBLE des emplacements		Sur les emplacements nus		Sur les emplacements locatifs	
		Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées
<b>FRANCE</b>							
<b>TOTAL ETRANGER</b>							
Dont :							
Allemagne	109						
Belgique	131						
Pays-Bas	135						
Royaume-Uni	132						
Danemark	101						
Espagne	134						
Suisse	140						
<b>FRANCE + ETRANGER</b>							

Seuls les principaux pays de résidence rencontrés figurent dans le tableau.

Vous les complétez, si besoin, en utilisant la liste des autres pays figurant dans le cadre ci-dessous.

Vous indiquerez soit le nom soit le numéro des pays sur les lignes restées vierges.

Pays	Numéro
Autriche	110
Bulgarie	111
Croatie	119
Estonie	106
Finlande	105
Lettonie	107
Lituanie	108
Grèce	126
Hongrie	112
Irlande	136
Islande	102
Italie	127
Luxembourg	137
Norvège	103
Pologne	122
Portugal	139
République Tchèque	116
Roumanie	114
Russie	123
Slovaquie	117
Slovénie	145
Suède	104
Turquie	208
Autres pays d'Europe	026
Canada	401
Chine	216
Etats-Unis	404
Japon	217
Afrique	033
Amérique centrale et du Sud	030
Asie, Océanie, Australie (sauf Chine et Japon)	034

MOIS : JUIN 2004 - NUMHEB : 6342

**Les renseignements demandés le sont à titre confidentiel et ne servent qu'à établir des statistiques**